

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

**Délibération n° D 2025-06-04 / 01**

Date de la séance : 4 juin 2025  
Date de la convocation : 28 mai 2025

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire  
ID : 038-213800154-20250604-D20250604\_01-DE

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 12

**VOTES :**

Contre : 0 Pour : 12 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

**Présents :** SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle.

**Absents avec pouvoir :** ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial  
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à DURAND Grégory

**Absents :** GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence, SAUNIER Isabelle.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Vu règlement d'attribution des subventions,  
Considérant les éléments reçus au 10 mai 2025,  
Vu l'avis de la commission vie associative en date du 10 mai 2025,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **FIXE** les subventions « socle » 2025 comme suit :

ASSOCIATION	Montant
Artas Basket Club	100 €
Au fil d'Artas	100 €
Rêve Dance	100 €
Conscrits d'ARTAS	100 €
Club Soleil d'Automne	100 €
GALA	100 €
Tennis de Table	100 €
ACFC Artas Charantonny Football Club (*)	100 €
ACCA Saint Hubert Artasienne (*)	100 €
AFN Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (*)	100 €
GVA Gymnastique Volontaire d'Artas(*)	100 €
La Petite Colline (*)	100 €
Mémoire et Patrimoine (*)	100 €
Sou des écoles (*)	100 €
Je t'aime à l'artasienne (*)	100 €
Trait d'union artasien (*)	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 €</b>

(\*) Il est à noter que, suite à une erreur administrative, ces associations ont déjà perçu par anticipation sur 2024 cette subvention socle. Il ne sera donc pas procédé à un nouveau versement pour elles sur 2025.

- **FIXE** les subventions « exceptionnelles » 2025 comme suit :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant</b>
Souvenir français	100 €
Artas Basket Club – Organisation tournoi de basket	1 500 €
Sou des écoles	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 800 €</b>

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance  
M. LAMOURY

